

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 73

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne – Rapport du délégataire pour l'année 2016.

Entendu le rapport de Madame Bisauta,

Le réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne, EGURRETIK, est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié, depuis le 15 janvier 2014, à la société Dalkia France, pour une durée de 24 ans.

La délégation porte sur la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique de la ville alimentée par une chaufferie bois permettant notamment de couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de près de 10 % de la population bayonnaise.

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit la production, par le délégataire, d'un rapport annuel d'activité retraçant l'exécution de la délégation ainsi que la prise en compte de ce rapport par l'assemblée délibérante.

Conformément à ces dispositions, un rapport annuel a été établi par la société Dalkia France et a été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 21 septembre dernier.

La ville de Bayonne est engagée dans une politique de développement durable et dans la lutte contre le changement climatique. Son ambition première était de réduire de 20 % les émissions de CO₂, d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique et d'atteindre 20% de production d'énergie à partir de sources renouvelables à terme.

C'est dans cet objectif que la chaufferie bois a été construite sur un terrain au nord de l'avenue du 14 avril 1814. Elle est composée d'une chaudière bois de 5.3 MW et d'une chaudière à gaz en secours de 8 MW ; elle est destinée à alimenter certains quartiers de la Ville via un réseau de canalisations enterrées de 7,6 km et de 36 sous-stations installées au pied des bâtiments. La chaleur est acheminée sous forme d'eau chaude jusqu'aux sous-stations, qui ne produisent ni fumées, ni poussières, ni odeurs et fonctionnent sans combustible, donc sans danger pour les usagers. À terme, 17 GWh de chaleur seront livrés pour chauffer 225 000 m² soit l'équivalent de 4 000 logements.

Les polices d'abonnement, conditions suspensives de la réalisation du projet au même titre que les subventions, se trouvaient limitées par un seuil plancher de 85 % des polices envisagées. Compte tenu de la variation du prix du gaz naturel entre 2013 et 2016, ladite condition suspensive a pu être levée fin 2016.

Pour mémoire, c'est suite à un appel d'offres ouvert que le conseil municipal a autorisé, par délibération du 12 décembre 2013, la signature d'un contrat de délégation de service public afférant à la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur biomasse avec le groupement DALKIA France VALMY Défense 41.

Dans le cadre d'une nécessaire modification du PLU, une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral du 11 mars 2015, concluait le 13 juin 2016 à la notion d'intérêt public du projet de chaufferie collective biomasse.

Le 23 septembre 2015, l'Agglomération Côte Basque-Adour approuvait la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet, et le conseil municipal confirmait par délibération du 15 octobre 2015 l'intérêt général de la déclaration de projet qui, courant 2015, a bénéficié d'une enveloppe financière de 4 millions d'euros (soit 44 % du montant à investir) par l'ADEME, le FEDER et la Région Aquitaine. Le permis de construire, déposé par Dalkia France, a été délivré le 15 février 2016 et la décision de lancer la phase des travaux a été actée, par la ville de Bayonne, en juin 2016.

Ainsi, les travaux ont pu débuter en août, avec la pose de la première pierre le 17 novembre 2016, et se sont terminés en juin 2017.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité, ci-joint, établi par la société DALKIA France, délégataire du service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

DONT ACTE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne